

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du
Vendredi 28 février 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014-19
RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 13-024 « RÉORGANISATION DE LA RÉGIE : MODIFICATION ET ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS » ET ADOPTION DE LA RÉORGANISATION DE LA RÉGIE

Le vendredi 28 février 2014, à 10 h 30, dans les locaux de la Régie, à Bouc-Bel-Air, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de Madame Christine MIRAUCHAUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Avi ASSOULLY - M. Bernard JAUSSAUD - Mme Mireille PEIRANO - Mme Joëlle METZGER
Mme Christine MIRAUCHAUX - Mme Aïcha SIF - M. Jean-Pierre DEMAS - Michel CRESPIN
M. Jacques SAPIEGA - M. Alain TIMAR - M. Patrick TALBOT

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS --

ÉTAIENT ABSENTS
OU EXCUSÉS

Mme Cécile HELLE - M. Gérard PIEL - M. Mohamed RAFAÏ - Mme Sandra TORRES
M. Gérard CAMY - M. Bernard TOURNOIS - Mme Odile THIERIOT
Mme Isabelle BOURGEOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, qui stipule que les emplois de chaque établissement public sont créés par l'organisme délibérant,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 1^{er} juillet 2013,

VU le tableau des emplois ,

VU les crédits correspondants du Budget 2014,

Considérant :

- Les remarques émises par le contrôle de légalité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône demandant le retrait de la délibération pour détournement de procédure.
- La nécessité pour la Régie de réorganiser son organigramme en fonction des contraintes budgétaires.
- Le départ non remplacé du chef de service action culturelle.

La Présidente propose au Conseil d'Administration :

- De retirer la délibération n°13-024 « Réorganisation de la Régie : modification et adoption du tableau des emplois ».
- De créer dans le cadre de emploi des attachés sans modification du tableau des emplois existants, deux directions-adjointes auprès du directeur :
 - Direction-adjointe sur tout le domaine administratif (marchés publics, ressources humaines, conseil administration,) et financier.
 - Direction-adjointe chargée des relations institutionnelles et de la communication.

Après en avoir délibéré,

Adopté :

A l'unanimité des membres présents

Fait à Bouc-Bel-Air,
le 28 février 2014

La Présidente du Conseil d'Administration
Madame Christine MIRAUCHAUX

